S.I d'Entretien de Voirie du Secteur d'ARGENTON LES VALLEES (Siren : 257900027)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Argentonnay
Arrondissement	Bressuire
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/03/1962
Date d'effet	26/03/1962

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Claude DEVAUD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2, route de Genneton
Numéro et libellé dans la voie	LE BREUIL SOUS ARGENTON
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79150 ARGENTON LES VALLEES
Téléphone	05 49 65 70 22
Fax	05 49 65 70 84
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	22 454
Densité moyenne	37,32

Périmètres

Nombre total de membres : 19

- Dont 19 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Argenton-l'Église (217900141)	1 661
79	Argentonnay (200055994)	3 300
79	Bouillé-Loretz (217900430)	1 071
79	Coulonges-Thouarsais (217901024)	445
79	Geay (217901313)	330
79	Genneton (217901321)	335
79	Glénay (217901347)	580
79	Luché-Thouarsais (217901594)	510
79	Luzay (217901610)	632
79	Mauzé-Thouarsais (217901719)	2 244
79	Pierrefitte (217902097)	350
79	Saint-Aubin-du-Plain (217902386)	578
79	Sainte-Gemme (217902501)	406
79	Sainte-Radegonde (217902923)	1 922
79	Sainte-Verge (217903004)	1 444
79	Saint Maurice Étusson (200054898)	894
79	Saint-Varent (217902998)	2 500
79	Val en Vignes (200068575)	2 116
79	Voulmentin (200034320)	1 136

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *Réalisation de travaux ou location nue de matériel concourant à l\'entretien du patrimoine communal, par exemple : - entretien des chaussées, - élagage des haies des voies communales et des chemins ruraux et des fossés de drainage, - transport de matériaux, - signalisation horizontale, - terrains de sports. Le syndicat intervient comme prestataire de services à la demande des communes adhérentes. IL peut également louer son matériel ou réaliser des travaux d\'entretien pour le compte du Département.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)